

Référentiel d'évaluation

de l'option de base groupée (O.B.G.)

Intitulé du profil de formation (section)

AIDE-SOIGNANT(E)

Code : 8216

P

7^{ème}

Date d'approbation par la commission : le 13 septembre 2013

Date d'approbation par le Pouvoir organisateur :

Pour le Pouvoir Organisateur,

Prénom, Nom :

Signature

Mode d'emploi à l'usage de l'équipe pédagogique

1. Organiser

- a. Le schéma de passation des épreuves de qualification (www.cpeons.be) est d'application.
- b. Le référentiel fournit la nature et la planification pour le degré des différentes épreuves d'évaluation de l'OBG.
- c. La planification au sein d'une année peut être modifiée par la direction, si nécessaire.
- d. Le règlement des études fournit les principes de l'agenda et de l'organisation des épreuves. L'école décide des modalités pratiques et les communique.
- e. C'est l'école qui désigne les épreuves qualifiantes et transcrit son choix dans un tableau récapitulatif des épreuves qui lui est propre. Cependant, le référentiel propose une sélection d'épreuves qualifiantes qui répond aux exigences en la matière.

2. Enseigner

- a. Chaque enseignant conçoit ses activités d'enseignement sur base des indications des différents référentiels (profil de formation, référentiel d'évaluation, programme) et des recommandations pédagogiques et méthodologiques du Pouvoir Organisateur (projets pédagogique et éducatif de la Province de Hainaut).

En particulier, les apprentissages sont articulés logiquement en fonction:

- de la nature de chacune des épreuves et de leur planification,
- du tableau de concertation pour la planification des ressources,
- de la concertation de l'équipe pédagogique,
- des contraintes et opportunités inhérentes à l'environnement (commande client, projet, ...) et à l'organisation (absence d'un professeur, disponibilités d'un matériel, ...).

Le tableau de concertation pour la planification des ressources répartit les apprentissages tout au long du cursus en cohérence avec les épreuves de l'OBG. Il est un outil indispensable afin de garantir que tous les apprentissages nécessaires à la maîtrise de l'EAC seront effectivement organisés. Il vise aussi à optimiser l'emploi du temps et éviter qu'un apprentissage soit effectué plusieurs fois dans différents cours au détriment d'autres apprentissages. Pour faciliter le travail de concertation, la commission s'efforce de fournir un tableau indicatif. Chaque équipe est appelée à l'adapter à ses besoins ou, le cas échéant, à construire son propre tableau. Le tableau doit aider le nouvel enseignant à s'inscrire harmonieusement dans le projet de l'équipe.

- b. Un élève ne peut être sanctionné pour des compétences qu'il n'a pu apprendre.
Lorsque des événements empêchent le respect des planifications, l'équipe éducative peut légitimement et de manière exceptionnelle, modifier l'épreuve afin qu'elle corresponde aux compétences réellement enseignées aux élèves. Cependant, il appartient à l'école de veiller à ce que, au terme du degré, l'ensemble des compétences CM du PF (compétences à maîtriser du profil de formation) aient été enseignées et évaluées. La modification des échéances des périodes telles que définies dans le règlement des études nécessite l'accord du P.O.

3. Evaluer les compétences par le biais des EAC (ensembles articulés de compétences)

- a. Le règlement des études explicite les modalités de l'évaluation.
- b. L'évaluation est collégiale, les compétences de l'élève sont appréciées par le jury sur base du cahier des charges et à l'aide de la grille d'évaluation.
- c. Les informations permettant de juger des compétences actuelles de l'élève sont soumises à l'ensemble du jury. Il peut s'agir d'un travail écrit ou pratique, d'un entretien avec l'élève, d'un rapport et de l'observation des compétences exercées sur le lieu de stage ou encore des activités de remédiation. Le travail journalier ne constitue pas une information suffisante.
- d. Dans le cas des CEFA, des compétences sont nécessairement apprises, exercées et évaluées sur le lieu de stage grâce à une grille d'évaluation spécifique, propre à l'école.
- e. Lorsqu'une remédiation a été mise en place, les résultats obtenus sont pris en considération.

4. Evaluer les ressources

- a. Les ressources sont :
 - les savoirs : les concepts, notions, règles, principes que l'élève est capable de citer – nommer – reconnaître - définir – décrire – expliquer –
 - les savoir-faire : les outils, techniques, notions, règles, principes, méthodes, que l'élève est capable d'utiliser – de lire – d'appliquer – d'illustrer – de pratiquer – de manipuler – de documenter – ...
 - les attitudes.
- b. Les ressources sont évaluées de manière contextualisée lors des épreuves EAC. Les ressources en lien avec la problématique traitée peuvent faire l'objet de questions directes les ciblant précisément.
- c. Il est cependant possible d'évaluer de manière sommative des ressources non contextualisées lors d'une épreuve spécifique non qualifiante. Il s'agit alors de cibler les ressources-clés, c'est-à-dire les ressources identifiées comme des pré-requis essentiels à la réussite (par exemple, les règles et pratiques de sécurité, d'hygiène, de déontologie ou la manipulation de machines, ...). Les ressources-clés sont répertoriées dans le tableau de concertation pour la planification des ressources. Un module-ressources peut tenir lieu d'épreuve de l'OBG une fois par année scolaire, à la place d'un EAC. Dans ce cas, le référentiel le prévoit.
- d. L'épreuve ou module ressources est unique pour l'ensemble des cours de l'OBG. Elle est conçue collégalement.
- e. Certains référentiels autorisent l'évaluation de ressources non contextualisées en plus de l'EAC. Ce dispositif est exceptionnel et motivé par des spécificités des grilles horaires. Si le référentiel ne le prévoit pas, une telle procédure d'évaluation ne doit pas être envisagée.

5. Délibérer l'épreuve de l'OBG

- a. Le jury, constitué de professeurs de l'OBG et, pour les épreuves qualifiantes, idéalement de membres extérieurs, est présidé par un de ses membres internes à l'établissement ou par la Direction ou son délégué.
- b. Sur base des commentaires exprimés par chacun de ses membres, le jury décide collégalement si l'élève maîtrise les compétences visées par l'épreuve. Il n'y a donc pas d'évaluation « cours par cours ».
- c. Le jury peut acter directement la décision (maîtrise / non maîtrise) ou choisir de coter le niveau des compétences. La cotation est collégiale, basée sur le consensus ou la moyenne.
- d. En cas d'échec, le jury motive sa décision en indiquant la nature des manquements. Il décide des modalités de remédiation. Si l'élève doit ne représenter qu'une partie de l'épreuve, le jury explicite la nature de la nouvelle épreuve.
- e. Le Président signe le bulletin et le transmet à la Direction.

La délibération certificative ou pour le passage de classe est organisée conformément au règlement des études.

6. Remédier

- a. La remédiation est immédiate (lors de l'apprentissage) ou différée (après l'épreuve sommative et le constat d'échec).
- b. La remédiation indiquée pour l'élève en échec est actée au bulletin et mise en place au plus tôt.

7. Communiquer

- a. Les informations pédagogiques (dont les critères d'évaluation et la nature des EAC) et pratiques sont communiquées et expliquées aux élèves et parents en début de formation. Le canevas « Mon dossier d'apprentissage » proposé par le CPEONS dans le cadre de la CPU peut être adapté dans ce but.
- b. La grille d'évaluation tient lieu de bulletin pour l'OBG. Un récapitulatif des différentes épreuves, en particulier des épreuves comptant pour la qualification, peut être joint.
- c. Le jury extérieur s'adaptera plus aisément au dispositif s'il est préalablement informé du cahier des charges, de la grille d'évaluation, des règles de délibération, de son propre rôle et du déroulement de l'épreuve.

Recommandations destinées à l'équipe pédagogique

La commission définit les références communes aux différents établissements qui organisent la section. Chaque école reste souveraine pour opérer certains choix, tels que le barème des évaluations, la planification des stages, la prise en charge de la préparation des élèves aux épreuves, la constitution des jurys et leur fonctionnement, l'organisation des remédiations, le portfolio, etc.

1. Les épreuves de qualification

Les épreuves de qualification (EAC Q) interviennent seules dans l'octroi du certificat de qualification. Il s'agit nécessairement d'EAC qui, ensemble, couvrent toutes les Compétences à Maîtriser (CM) du Profil de Formation (PF).

Le référentiel propose un choix d'épreuves de qualification, indiquées par le sigle « Q » dans le tableau récapitulatif des épreuves. L'école peut modifier cette option tout en veillant à couvrir le PF. Les autres épreuves EAC ont une valeur plus formative mais peuvent intervenir dans la décision de passage de classe. Au moins une épreuve de qualification doit être organisée par année d'études. Certains EAC sont simplifiés et constituent une étape avant l'EAC. On parle d'approche spiralaire. L'EAC simplifié est dit « intermédiaire » (EAC I).

Les modules ressources et les EAC complétés d'une épreuve « ressources » non contextualisée ne sont jamais qualifiants.

Si le découpage en EAC est spiralaire, il semble logique de considérer comme qualifiants les EAC terminaux. Néanmoins, l'EAC qualifiant de 5^{ème} année peut être un EAC intermédiaire de la spirale (EAC I/Q).

Sauf réorientation, le redoublement en 5^{ème} année est rarement pertinent dans le cadre d'une OBG spiralaire.

2. Respect des programmes

Il est prévisible que le programme, le profil de formation (PF) et le présent dossier d'évaluation soient cohérents entre eux. En cas de doute, le PF reste la référence principale. Il faut cependant noter que les métiers évoluent, de sorte qu'un PF peut subir des adaptations. Un dossier d'évaluation reste donc un outil « à un moment donné », susceptible de perfectionnements.

3. Stages (sauf puériculture, aspirant en nursing, ens. professionnel secondaire complémentaire et CEFA)

Le stage est un lieu d'apprentissage au même titre que l'atelier, le laboratoire ou la salle de classe.

Il permet d'intégrer les apprentissages des différents cours et d'exercer ses compétences dans un contexte professionnel réel. Il est organisé conformément au règlement des études.

Les compétences exercées en stage sont une information utile pour évaluer certains EAC. Dans ce cas, la grille d'évaluation de l'EAC le prévoit. Les consignes pédagogiques du stage gagnent donc à être conçues collégalement par l'ensemble des professeurs de l'OBG. Le professeur « maître de stage » doit disposer des informations suffisantes, en particulier d'indicateurs, pour observer les compétences de l'élève en stage et en rendre compte aux membres du jury. Il reste indiqué d'organiser des épreuves à caractère pratique au sein de l'école et en présence des membres du jury.

Il est également possible au jury de l'épreuve EAC d'évaluer les compétences de l'élève à partir du rapport de stage, d'une épreuve orale portant sur ce rapport et des informations recueillies par le maître de stage. Dans ce cas, le scénario de l'épreuve le prévoit.

Par contre, l'appréciation globale donnée au stage ne concerne pas nécessairement les seules compétences visées par l'EAC et ne constitue donc pas en soi une information pertinente pour décider de la maîtrise d'un EAC. Pour rappel, une épreuve de l'OBG est interdisciplinaire et doit être évaluée par l'ensemble des enseignants de l'OBG. L'appréciation du stage reste une démarche formative nécessaire.

Les questions d'indiscipline ne peuvent intervenir dans l'évaluation et sont traitées sur base du règlement d'ordre intérieur et de la convention de stage. En particulier, l'absence non justifiée sur le lieu de stage entre dans le total légal d'absences injustifiées. L'étudiant perd alors la qualité d'élève régulier.

Cependant, certains profils de formation comportent des CM relatives aux conduites professionnelles adaptées (ex. : la ponctualité). Dans ce cas seulement, ces conduites peuvent intervenir comme indicateurs et sont reprises dans la grille d'évaluation du référentiel.

4. Barème (EAC)

ATTENTION : le référentiel fixe un seuil minimum à atteindre. Ce seuil ne peut dépasser les exigences du profil de formation. L'élève qui atteint ce seuil doit réussir l'épreuve. L'équipe pédagogique doit s'efforcer d'amener chaque élève à ce seuil et de favoriser le dépassement du seuil.

Le barème indiqué dans le référentiel est fourni à titre indicatif.

Un barème adéquat pour l'évaluation d'un EAC est : non acquis (NA) / acquis (A). Cette approche, en phase avec l'intégration de compétences et la logique interdisciplinaire, aide à motiver adéquatement les décisions d'échec. Cependant, elle nécessite un fonctionnement adapté du jury.

Lorsque le critère de maîtrise de la compétence est acquis, il peut être coté.

La cotation de chaque critère et de calcul de la moyenne pour une réussite à 50% conduit l'élève à réussir l'épreuve même lorsqu'il présente des lacunes importantes au niveau de l'un ou l'autre critère. Cette situation moins cohérente avec l'approche par compétences peut compliquer la motivation des décisions.

5. Pondération (EAC)

Le référentiel ne fournit pas de pondération. L'école peut opter pour une pondération et la décliner par une répartition des points ou par un nombre d'étoiles. La pondération peut être remplacée par la prise en compte d'indicateurs « incontournables » que sont les contraintes particulières imposées dans les consignes du cahier des charges de l'EAC.

6. Cours de la formation commune (FC)

Les cours de la FC sont évalués séparément par discipline.

Un professeur de la FC peut, sur décision de l'équipe pédagogique, participer au jury de l'OBG.

Il peut utiliser la production de l'OBG comme support pour évaluer les compétences propres à sa discipline de la FC mais il ne peut faire intervenir cette appréciation dans l'évaluation de l'OBG, laquelle porte exclusivement sur les compétences CM du PF.

Le tableau de planification peut intégrer des ressources des cours de la formation commune et faciliter ainsi la coordination des apprentissages.

7. Encadrement de l'épreuve EAC

Le référentiel prévoit la désignation de la discipline dont le chargé de cours sera chargé de favoriser l'intégration des apprentissages et préparer les élèves à l'épreuve EAC (professeur-accompagnateur).

La Direction de l'établissement peut modifier cette disposition.

8. Autonomie, responsabilité et évaluation formative

Le dispositif d'évaluation de l'OBG fonctionne mal s'il est mal compris par les élèves, leurs parents ou par les enseignants. Des conditions qui favorisent son bon fonctionnement sont :

- la compréhension et l'adhésion des enseignants à l'approche pédagogique, leur volonté de réussir en équipe ;
- l'information claire et cohérente des élèves et des parents, qu'il s'agisse des grilles, des scénarios ou de l'organisation ;
- lors de l'apprentissage, l'utilisation systématique et maîtrisée des grilles critériées, dans une perspective d'auto-évaluation et de remédiation immédiate.

9. Culture scolaire

Elèves, parents et enseignants sont imprégnés d'une culture scolaire fondée sur la vérification des savoirs, la sanction du mérite et la motivation par les points.

Le changement de culture est fondamental et réclame d'être expliqué. Il nécessite de la patience, un cadrage fréquent, une concertation et un effort de communication. La transition peut induire des effets pervers dont le jeune ne doit pas faire les frais.

10. Recommandations particulières de la commission

L'évaluation des ensembles articulés de compétences de l'aide-soignant(e) prend tout son sens en stage. Pour des raisons déontologiques et organisationnelles, il est cependant difficile de réunir le jury dans un contexte de stage.

La commission propose d'organiser les épreuves selon les modalités suivantes :

- 1) des compétences de l'EAC sont évaluées de manière sommative en stage en fin de période par le professeur responsable, sur base du cahier des charges du référentiel d'évaluation et selon les modalités définies par l'école.
- 2) avant l'épreuve proprement dite, le professeur responsable de l'évaluation en stage fait rapport au jury et l'informe:
 - a. du contexte de l'évaluation en stage,
 - b. du bilan des compétences identifiées comme acquises.
- 3) le jury EAC peut décider de prendre en compte ces acquis et d'adapter l'épreuve. Il peut alors interroger l'élève par rapport à l'évaluation en stage et/ou lui demander d'effectuer des tâches qu'il juge encore nécessaires afin de prendre décision par rapport à la maîtrise des compétences ciblées par l'épreuve EAC. Il ne peut en aucun cas s'agir d'une évaluation de ressources non contextualisées. Le jury complète le bulletin collégalement.

Il est important de communiquer aux lieux de stage et par période les informations pédagogiques utiles, telles que le cahier des charges de l'épreuve EAC concernée, la liste des compétences ciblées ou la grille critériée d'évaluation.

Evaluation de l'option de base groupée 3^{ème} degré : 7^{ème} année

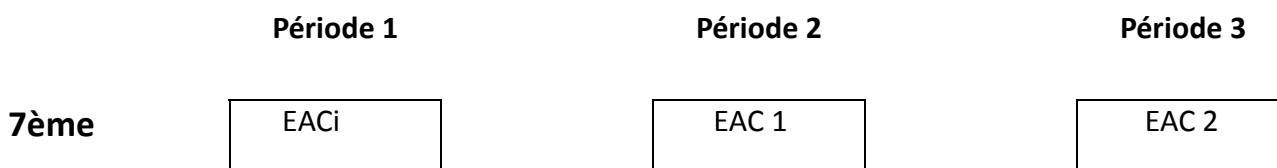
Section (PF) : code : 8216

Intitulé : **Aide-Soignant(e)**

Tableau récapitulatif des épreuves

| Epreuve (**) | Q (*) | Intitulé |
|--------------|-------|--|
| EACi | | Prendre en charge et accompagner un patient-résident. |
| EAC 1 | X | Participer au travail d'éducation à la santé et établir une relation d'aide appropriée avec le patient-résident et sa famille. |
| EAC 2 | X | En équipe pluridisciplinaire, prendre en charge et accompagner un patient-résident appareillé en souffrance et son entourage. |

Planification des épreuves (organigramme)



(*) Placer une croix (X) lorsque l'EAC compte comme épreuve de qualification (au choix de l'école – donné à titre indicatif)

(**) **EAC** = ensemble articulé de compétences
EACi = EAC intermédiaire

section : Aide-soignant(e)

TABLEAU DE CONCERTATION POUR LA PLANIFICATION DES RESSOURCES (savoirs – savoir-faire – attitudes)

Tableau fourni à titre indicatif dans le but de faciliter la concertation pour la planification

Cours de l'OBG (et cours de la formation commune, s'il y a lieu)

| EAC : | Période | Soins généraux, manutention et relation d'aide | Psychologie appliquée | Orientation et éthique de la profession | Stages |
|-------|---------|--|--|--|---|
| EAC i | 1 | <p><u>Dans le respect des actes confiés</u></p> <p>Collecter les données nécessaires. La toilette. Les soins annexes confiés, les règles de sécurité particulières et la transmission des informations spécifiques. Les bas de contention. Les conditions optimales du repos. Transmettre les observations.</p> <p><u>Développer</u></p> <p>La prévention des escarres. Habillage et déshabillage. Le lever. L'installation. La réfection du lit. La remise en ordre de la chambre. Les règles de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie et de déontologie Assister dans l'élimination urinaire et fécale.</p> | <p>Rôles de l'AS. Relation soignant/soigné. Obstacles à la communication.</p> <p>Communiquer avec le patient-résident et son entourage en tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> de l'anxiété et des différentes névroses, du trouble de stress post-traumatique. <p>Ecoute active. CNU. Types de communication.</p> | <p>Fonctions de l'AS. Faire preuve de tact et de discrétion. Secret professionnel. Appliquer les règles de bienséance. Limites professionnelles. Les structures d'accueil. Droits et devoirs des patients.</p> | <p>Les consignes de stage, les tâches attendues et les modalités et outils d'évaluation seront élaborées en cohérence avec les apprentissages scolaires et le cahier des charges.</p> |

Référentiel d'évaluation des compétences
PF n°8216 – Aide-soignant(e)

| EAC : | Période | Soins généraux, manutention et relation d'aide | Psychologie appliquée | Orientation et éthique de la profession | Stages |
|-------|---------|--|---|---|--|
| EAC 1 | 2 | <p><u>Dans le respect des actes confiés</u></p> <p>Collecter les données nécessaires. Alimentation et hydratation du patient-résident. Les stomies. Prévenir les infections. Aider lors d'un prélèvement. La prévention des chutes. Les médicaments. Les soins d'urgence. Les plans de soins particuliers, associés aux pathologies (en particulier le patient diabétique, hypertendu, cardiaque, ..).</p> | <p>Communiquer avec le patient-résident et son entourage en tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la psychose, • de l'agressivité et des troubles du comportement. <p>La validation. L'estime de soi.</p> | <p>Accueil du bénéficiaire. Respecter les options philosophiques. Appliquer législation des professionnels de la santé. Charte du patient hospitalisé. Charte de bientraitance.</p> | <p>Les consignes de stage, les tâches attendues et les modalités et outils d'évaluation seront élaborés en cohérence avec les apprentissages scolaires et le cahier des charges.</p> |
| EAC 2 | 3 | <p><u>Dans le respect des actes confiés</u></p> <p>Collecter les données nécessaires. Les paramètres (pouls et température corporelle). Surveiller la perfusion. La réfection du lit occupé. L'accompagnement de la personne démente. Observer le fonctionnement des sondes vésicales et signaler les problèmes. Accompagner le malade chronique, en souffrance ou en fin de vie, et son entourage.</p> | <p>Communiquer avec le patient-résident et son entourage en tenant compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des maladies mentales, démences, handicaps, • de la maltraitance, • de la souffrance, • de la fin de vie. <p>Techniques de motivation.</p> | <p>S'informer des textes en vigueur et les appliquer. Déontologie des professionnels de la santé. Respecter les options philosophiques face à la mort.</p> | <p>Les consignes de stage, les tâches attendues et les modalités et outils d'évaluation seront élaborés en cohérence avec les apprentissages scolaires et le cahier des charges.</p> |

Niveau : 7^{ème} année

Classement : Professionnel

Section : Aide-Soignant(e)

Intitulé : Prendre en charge et accompagner un patient-résident

Epreuve intermédiaire

CAHIER DES CHARGES – EACi

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

| |
|--|
| Fonction 1 – établir une relation humaine appropriée avec le patient/résident, sa famille et son entourage : 1.1.1. / 1.2.1. / 1.3.1. |
| Fonction 2 – effectuer les actes délégués par l'infirmier responsable : 2.2.1. / 2.2.2. / 2.2.3. / 2.2.4. / 2.3.1. / 2.3.2. / 2.3.3. / 2.3.4. / 2.3.5. / 2.4.4. / 2.4.5. / 2.5.1. / 2.5.2. / 2.5.3. / 2.5.4. / 2.5.5. / 2.5.6. / 2.5.7. / 2.5.8. / 2.5.9. / 2.6.1. / 2.6.2. / 2.6.3. / 2.6.6. / 2.8.1. / 2.8.2. / 2.8.3. / 2.10.1. / 2.10.2. / 2.12.1. / 2.12.2. |
| Fonction 3 – assurer une communication appropriée : 3.1.1. / 3.1.2. / 3.3.1. / 3.3.2. / 3.3.3. / 3.3.6. / 3.7.1. / 3.8.1. / 3.9.1. / 3.10.1. / 3.10.2. / 3.10.3. |
| Fonction 4 – organiser son travail : 4.1.1. / 4.1.2. / 4.2.1. / 4.2.2. / 4.3.1. / 4.3.2. |
| Fonction 6 – appliquer les principes déontologiques et éthiques et respecter le cadre légal : 6.1.1. / 6.1.2. / 6.2.1. / 6.3.1. |
| Fonction 7 – s'impliquer dans le processus de formation continue : 7.1.1. |

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

« Vous êtes aide-soignant(e) en maison de repos et de soins. Vous prenez en charge Madame B., qui est en perte d'autonomie, de 7h du matin à midi. La collecte des données vous apprend qu'elle est incontinente. L'infirmière vous demande de prendre la tension artérielle. A la fin de la matinée, vous transmettez vos observations au responsable du service. »

3. Invariants

- Poser les limites de sa profession
- Assurer les soins de base (hygiène et soins annexes) et la surveillance
- Veiller à l'hygiène, la santé et le confort du patient-résident
- Assurer la sécurité du patient-résident
- Transmettre des informations
- S'autoévaluer

4. Paramètres (variables)

- Les types de soins de base
- L'état de santé de la personne (pathologies ; continence/incontinence)
- Le degré d'autonomie de la personne
- Le milieu de vie

5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

Tous les éléments nécessaires à la prise en charge de la personne (collecte des données).

6. Consignes :

➤ tâche à effectuer et production attendue (production pratique avec interview)

Dans le respect des règles et des limites de la profession (hygiène, sécurité, ergonomie, déontologie) et tout en établissant une communication et une relation d'aide appropriées, vous effectuez les soins de base, les traitements et la surveillance adaptés aux besoins et à l'autonomie du patient-résident qui vous est confié.

En particulier, vous :

- assurez les soins d'hygiène et les mesures de prévention ;
- réfectionnez le lit ;
- remettez la chambre en ordre ;
- transmettez les observations oralement et/ou par écrit.

Vous devez pouvoir justifier vos choix.

En fin de prestation, vous vous autoévaluez en mettant en évidence un point fort de votre intervention ainsi qu'un point faible.

➤ contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis

- Au moment de l'épreuve, vous devez être en possession:
 - du dossier du patient/résident ;
 - d'un dictionnaire médical ;
 - d'un vade-mecum clinique ;
 - d'un dictionnaire.
- Le lavage des mains doit être réalisé dans la salle d'examen.
- La sécurité du patient-résident doit être assurée.

➤ temps accordé pour la réalisation du travail

De manière générale, deux fois le temps professionnel.

- Epreuve pratique : maximum une demi-heure pour la toilette indépendamment de la prise en charge globale.
- Interview : soit pendant l'épreuve pratique soit après celle-ci, dans ce cas maximum 20 minutes par élève.

7. Professeur-accompagnateur

Discipline : soins

Section : Aide-Soignant(e)

Classement : Professionnel

Niveau : 7^{ème} année

Intitulé : Prendre en charge et accompagner un patient-résident

Epreuve intermédiaire

BULLETIN – EACi

| Critère | Indicateur | Appréciation |
|--|---|---------------------|
| Se gérer | ➤ L'élève met en œuvre les mesures ergonomiques, de sécurité et d'hygiène nécessaires à sa propre protection. | NA / A |
| Coopérer | ➤ Les relations avec l'équipe pluridisciplinaire sont professionnelles. ➤ Les informations sont transmises utilement. | NA / A |
| Respecter son environnement | ➤ L'élève trie, gère et élimine les déchets dans le respect des normes environnementales. ➤ Le circuit du linge est respecté. ➤ Le matériel est nettoyé, désinfecté et rangé. | NA / A |
| Interpréter Pertinence | ➤ La prise en charge répond à la consigne. ➤ La prise en charge est adaptée aux besoins du patient-résident. | NA / A |
| Mener une recherche (si indices manquants) : observer / mesurer | ➤ Les données nécessaires à la prise en charge sont récoltées. | NA / A |
| Construire une réponse Cohérence interne Ressources Complétude | ➤ Le travail est mené logiquement. ➤ La démarche de soins est respectée. ➤ L'élève sait justifier ses choix. ➤ Les techniques sont appliquées dans les règles de l'art et, en particulier : - le patient-résident est installé confortablement ; - la chambre est remise en ordre. ➤ Les savoirs nécessaires sont mobilisés, les explications (en particulier celles relatives à la collecte des données) sont adaptées. ➤ Les règles d'hygiène, de sécurité, de confort et de déontologie (en particulier les limites de la profession) sont respectées. ➤ La relation avec le patient/résident est appropriée, la personne est respectée. ➤ L'élève gère efficacement les imprévus. ➤ Les compétences exercées en stage et liées à l'EAC sont maîtrisées. ➤ Le travail est mené à terme. | NA / A |
| S'autoévaluer | ➤ L'autoévaluation est objective et pertinente. | NA / A |
| Communiquer Lisibilité et soin | ➤ La terminologie spécifique est utilisée. ➤ Les codes verbaux et non verbaux sont utilisés à bon escient et facilitent la compréhension. ➤ Les informations utiles sont transmises à bon escient, fidèles et lisibles. | NA / A |
| S'organiser | ➤ Le poste de travail est organisé rationnellement. ➤ Le matériel est complet. ➤ L'élève s'adapte aux contraintes matérielles. ➤ Le temps est géré. | NA / A |

Commentaires et plan éventuel de remédiation

En date du, l'élève (nom, prénom)
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences ;
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences ;
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction

Niveau : 7^{ème} année

Classement : Professionnel

Section : Aide-Soignant(e)

Intitulé : Participer au travail d'éducation à la santé et établir une relation d'aide appropriée
avec le patient-résident et sa famille

Epreuve qualifiante

CAHIER DES CHARGES – EAC 1

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

Fonction 1 – établir une relation humaine appropriée avec le patient/résident, sa famille et son entourage :

1.1.1./ 1.1.2. / 1.1.3. / 1.2.1. / 1.3.1.

Fonction 2 – effectuer les actes délégués par l'infirmier responsable : 2.1.1. / 2.1.2. / 2.1.3. / 2.1.4. / 2.1.5. /

2.1.6./ 2.1.7. / 2.1.8. / 2.1.9. / 2.2.1. / 2.2.2. / 2.2.3. / 2.2.4. / 2.3.1. / 2.3.2. / 2.3.3. / 2.3.4. / 2.3.5. / 2.4.4. /

2.4.5. / 2.5.1/ 2.5.2. / 2.5.3. / 2.5.5. / 2.5.6. / 2.5.7. / 2.6.1. / 2.6.2. / 2.6.3. / 2.6.5. / 2.8.1. / 2.8.2. / 2.8.3. /

2.10.1. / 2.10.2. / 2.13.1. / 2.13.2. / 2.13.3. / 2.13.4. / 2.13.5. / 2.14.1. / 2.14.2.

Fonction 3 – assurer une communication appropriée : 3.1.1. / 3.1.2. / 3.1.3. / 3.1.4. / 3.1.5. / 3.2.1. / 3.2.2. /

3.3.1./ 3.3.2. / 3.3.3. / 3.3.6. / 3.6.1. / 3.7.1. / 3.8.1. / 3.9.1. / 3.10.1. / 3.10.2. / 3.10.3.

Fonction 4 – organiser son travail : 4.1.1. / 4.1.2. / 4.2.1. / 4.2.2. / 4.3.1. / 4.3.2.

Fonction 5 – participer au travail d'éducation à la santé en appliquant les principes prévus à la fonction 1 : 5.1.1. /

5.2.1. / 5.2.2. / 5.2.3.

Fonction 6 – appliquer les principes déontologiques et éthiques et respecter le cadre légal : 6.1.1. / 6.1.2. / 6.2.1.

/ 6.3.1.

Fonction 7 – s'impliquer dans le processus de formation continue : 7.1.1.

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

« Vous êtes aide-soignant(e) à domicile chez un patient atteint de diabète de type 2, Monsieur A., 78 ans, de confession musulmane. Vous devez effectuer une démarche d'éducation à la santé et de soins d'hygiène entre 8h00 et 10h30 du matin. Vous devez également installer le patient-résident pour son repas. Ce patient-résident vous explique qu'il est insomniaque. L'infirmière à domicile passe vers 8h30 pour l'insuline. Pendant votre prise en charge, le patient-résident s'étrangle en mangeant. »

3. Invariants

- Assurer une démarche d'éducation à la santé
- Assurer les soins d'hygiène en relation avec la pathologie
- Veiller à l'alimentation et à l'hydratation du patient-résident
- Travail impliquant la nécessité d'une transmission d'informations dans le respect des règles de déontologie
- Situation impliquant une problématique liée au sommeil
- Présence d'un imprévu demandant un réajustement

4. Paramètres (variables)

- L'état de santé de la personne (pathologies)
- Le degré d'autonomie de la personne
- Le milieu de vie

5. **Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)**

Tous les éléments nécessaires à la prise en charge de la personne (collecte des données).

6. **Consignes :**

➤ **tâche à effectuer et production attendue** (production théorique et pratique avec interview)

Dans le respect des règles de la profession (hygiène, sécurité, ergonomie, déontologie), vous participez au travail d'éducation à la santé et vous établissez une communication et une relation d'aide appropriées avec le patient-résident et sa famille.

- Préalablement, dans un document écrit, vous :
 - planifiez la matinée ;
 - présentez la collecte des données ;
 - si le jury le demande, listez les risques et précautions inhérents à la pathologie du patient-résident.
- Lors de la prise en charge, vous :
 - donnez des conseils pertinents d'éducation à la santé ;
 - transmettez vos observations oralement et/ou par écrit.

Vous devez pouvoir justifier vos choix.

En fin de prestation, vous vous autoévaluez en mettant en évidence un point fort de votre intervention ainsi qu'un point faible.

➤ **contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**

- Au moment de l'épreuve, vous devez être en possession du dossier du patient-résident
- Les conseils prodigués doivent être adaptés à la pathologie

➤ **temps accordé pour la réalisation du travail**

- Epreuve écrite : l'élève doit disposer d'au moins 2X50 minutes.
- Epreuve pratique : variable en fonction de la situation rencontrée, deux fois le temps professionnel.
- Interview : soit pendant l'épreuve pratique soit après celle-ci, dans ce cas maximum 20 minutes par élève.

7. **Professeur-accompagnateur**

Discipline : soins

Section : Aide-Soignant(e)

Classement : Professionnel

Niveau : 7^{ème} année

Intitulé : Participer au travail d'éducation à la santé et établir une relation d'aide appropriée avec le patient-résident et sa famille.

Epreuve qualifiante

BULLETIN – EAC 1

| Critère | Indicateur | Appréciation |
|--|--|---------------------|
| Coopérer | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les relations avec l'équipe pluridisciplinaire sont professionnelles. ➤ Les informations sont transmises utilement. | NA / A |
| Interpréter Pertinence | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les informations collectées sont utilement utilisées. ➤ La prise en charge répond à la consigne. ➤ La prise en charge est adaptée aux besoins du patient-résident. | NA / A |
| Mener une recherche (si indices manquants) : observer / mesurer | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les données nécessaires à la prise en charge sont récoltées. | NA / A |
| Construire une réponse Cohérence interne Ressources Complétude | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le travail est mené logiquement. ➤ La démarche de soins est respectée. ➤ L'élève sait justifier ses choix. ➤ Les techniques sont appliquées dans les règles de l'art et, en particulier, le patient-résident est installé confortablement. ➤ La relation avec le patient-résident et avec la famille est appropriée et, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> - la personne est respectée ; - le type de communication est adapté ; - les conseils d'éducation à la santé sont expliqués. ➤ Les savoirs nécessaires sont mobilisés, les explications sont adaptées, en particulier pour ce qui concerne les éléments de la collecte des données et les conseils d'éducation à la santé. ➤ Les règles d'hygiène, de sécurité, de confort et de déontologie sont respectées. ➤ L'élève gère efficacement les imprévus. ➤ Les compétences exercées en stage et liées à l'EAC sont maîtrisées. ➤ Le travail est mené à terme. | NA / A |
| S'autoévaluer | <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'autoévaluation est objective et pertinente. | NA / A |
| Communiquer Lisibilité et soin | <ul style="list-style-type: none"> ➤ La terminologie spécifique est utilisée. ➤ Les codes verbaux et non verbaux sont utilisés à bon escient et facilitent la compréhension. | NA / A |

Commentaires et plan éventuel de remédiation

En date du, l'élève (nom, prénom)
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences ;
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences ;
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction

Niveau : 7^{ème} année

Classement : Professionnel

Section : Aide-Soignant(e)

Intitulé : En équipe pluridisciplinaire, prendre en charge et accompagner un patient-résident
appareillé en souffrance et son entourage

Epreuve qualifiante

CAHIER DES CHARGES – EAC 2

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

| |
|--|
| Fonction 1 – établir une relation humaine appropriée avec le patient/résident, sa famille et son entourage : 1.2.1. / 1.3.1. |
| Fonction 2 – effectuer les actes délégués par l'infirmier responsable : 2.4.1. / 2.4.2. / 2.4.3. / 2.5.8. / 2.5.9. / 2.6.4. / 2.6.6. / 2.7.1. / 2.7.2. / 2.9.1. / 2.9.2. / 2.10.3. / 2.11.1. / 2.11.2. / 2.12.1. / 2.12.2. / 2.14.3. / 2.14.4. / 2.14.5. |
| Fonction 3 – assurer une communication appropriée : 3.3.5. / 3.3.6. / 3.4.1. / 3.4.2. / 3.4.3. / 3.4.5. / 3.4.7. / 3.5.1. / 3.8.2. / 3.9.4. / 3.10.1. |
| Fonction 6 – appliquer les principes déontologiques et éthiques et respecter le cadre légal : 6.3.2. / 6.4.1. |

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

« Vous êtes aide-soignant(e) dans un service orthopédique. Vous prenez en charge Madame M. de 7h00 du matin à midi. La collecte des données vous informe qu'elle est incontinente et doit rester alitée. Quand vous êtes auprès d'elle, elle se plaint de douleurs. Vous constatez qu'elle est perfusée au bras gauche. Son mari vous interpelle : « Ma femme a souffert toute la nuit et on ne lui a rien donné ! ». Vous transmettez vos observations au chef de service à la fin de la matinée. »

3. Invariants

- Prise en charge globale d'un patient-résident
- Prise de paramètres
- Patient-résident appareillé
- Situation prenant en compte la gestion de la souffrance
- Situation prenant en compte un imprévu
- Situation impliquant l'entourage
- Transmission d'informations
- Démarche d'autoévaluation

4. Paramètres (variables)

- Les types de soins
- Les types d'appareillage
- L'état de santé de la personne (pathologies ; continence/incontinence)
- Le degré d'autonomie de la personne
- Le milieu de vie

5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

Tous les éléments nécessaires à la prise en charge de la personne (collecte des données).

6. Consignes :

- **tâche à effectuer et production attendue** (production théorique et pratique avec interview).

En équipe pluridisciplinaire, en respectant les règles de la profession et en établissant une communication et une relation d'aide appropriées, vous prenez en charge et accompagnez le patient-résident qui vous est confié et son entourage.

- Préalablement, dans un document écrit, vous :
 - présentez la collecte des données ;
 - présentez le plan de soins.
- Lors de la prise en charge, vous prenez les paramètres.
- Vous transmettez vos observations oralement et/ou par écrit.

Vous devez pouvoir justifier vos choix.

En fin de prestation, vous vous autoévaluez en mettant en évidence un point fort de votre intervention ainsi qu'un point faible.

- **contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**

- Au moment de l'épreuve, vous devez être en possession:
 - du dossier du patient/résident ;
 - d'un compendium ;
 - d'un dictionnaire médical ;
- La prise en charge du patient-résident doit être globale.

- **temps accordé pour la réalisation du travail**

- Epreuve écrite : l'élève doit disposer d'au moins 2 x 50 minutes.
- Epreuve pratique : variable en fonction de la situation rencontrée, deux fois le temps professionnel et maximum une demi-heure pour la toilette.
- Interview : soit pendant l'épreuve pratique soit après celle-ci, dans ce cas maximum 20 minutes par élève.

8. Professeur-accompagnateur

Discipline : soins.

Section : Aide-Soignant(e)

Classement : Professionnel

Niveau : 7^{ème} année

**Intitulé : En équipe pluridisciplinaire, prendre en charge et accompagner un patient-résident
appareillé en souffrance et son entourage**

Epreuve qualifiante

BULLETIN – EAC 2

| Critère | Indicateur | Appréciation |
|--|---|---------------------|
| Se gérer | ➤ L'élève met en œuvre les mesures ergonomiques, de sécurité et d'hygiène nécessaires à sa propre protection. | NA / A |
| Coopérer | ➤ Les relations avec l'équipe pluridisciplinaire sont professionnelles. ➤ Les informations sont transmises utilement. | NA / A |
| Respecter son environnement | ➤ L'élève trie, gère et élimine les déchets dans le respect des normes environnementales. ➤ Le circuit du linge est respecté. ➤ Le matériel est nettoyé, désinfecté et rangé. | NA / A |
| Interpréter Pertinence | ➤ Les informations collectées sont utilisées à bon escient. ➤ La prise en charge répond à la consigne. ➤ La prise en charge est adaptée aux besoins du patient-résident. | NA / A |
| Mener une recherche (si indices manquants) : observer / mesurer | ➤ Les données nécessaires à la prise en charge sont récoltées. | NA / A |
| Construire une réponse Cohérence interne Ressources Complétude | ➤ Le travail est mené logiquement. ➤ La démarche de soins est respectée. ➤ L'élève sait justifier ses choix. ➤ Les techniques sont appliquées dans les règles de l'art. ➤ La relation avec le patient-résident et avec l'entourage est appropriée et, en particulier : - la personne est respectée ; - le type de communication est adapté. ➤ Les savoirs nécessaires sont mobilisés, les explications sont adaptées, en particulier pour ce qui concerne les éléments de la collecte des données. ➤ Les règles d'hygiène, de sécurité, de confort et de déontologie sont respectées. ➤ L'élève gère efficacement les imprévus. ➤ Les compétences exercées en stage et liées à l'EAC sont maîtrisées. ➤ Le travail est mené à terme et la prise en charge du patient-résident et de son entourage est globale. | NA / A |
| S'autoévaluer | ➤ L'autoévaluation est objective et pertinente. | NA / A |
| Communiquer Lisibilité et soin | ➤ La terminologie spécifique est utilisée. ➤ Les codes verbaux et non verbaux sont utilisés à bon escient et facilitent la compréhension. ➤ Les écrits destinés aux tiers sont soignés | NA / A |
| S'organiser | ➤ Le poste de travail est organisé rationnellement. ➤ Le matériel est complet. ➤ L'élève s'adapte aux contraintes matérielles. ➤ Le temps est géré. | NA / A |

Commentaires et plan éventuel de remédiation

En date du, l'élève (nom, prénom)
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences ;
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences ;
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction